PÊCHE EN EAUX PROFONDES

LES GRANDS FONDS MARINS ENFIN PROTÉGÉS

Image : chuttersnap on Unsplash

EN BREF

Fin 2013, une majorité d'élu·e·s socialistes et conservateur·trice·s au Parlement européen avait refusé de soutenir l'interdiction du chalutage en eaux profondes. Mais en 2016, grâce à la mobilisation des ONG et des citoyen·ne·s nous avons gagné ! Il nous faut dorénavant gagner cette interdiction hors des eaux européennes.

LES VERTS/ALE au Parlement européen

EUROPE ECOLOGIE

europeecologie.eu
@euroecolos

PÊCHE EN EAUX PROFONDES, LES GRANDS FONDS MARINS ENFIN PROTÉGÉS

Le Parlement européen a officiellement entériné, mardi 13 décembre 2016, l'interdiction du chalutage en eaux profondes en dessous de 800 mètres. C'est une avancée considérable pour la protection des grands fonds marins et des espèces d'eaux profondes.

Vieux – pour certaines espèces – de plusieurs centaines ou milliers d'années, les écosystèmes marins des eaux profondes nous sont autant nécessaires que l'eau que nous buvons ou l'air que nous respirons. Sans eux, c'est l'équilibre déjà bien fragile des océans que nous altérons dans notre course toujours plus effrénée à la consommation.

Cette pêche subventionnée est absurde d'un point de vue économique et environnemental : le chalutage en eaux profondes détruit durablement les écosystèmes marins les plus fragiles et met en danger l'équilibre des océans, déjà bouleversé par le changement climatique. On ne le dira jamais assez : sans poissons, plus de vie et plus de pêcheur·euse·s.

Pourtant, obtenir cette mesure évidente n'a pas été facile. Il aura fallu près de quatre ans de négociations entre la proposition de la Commission européenne et l'adoption finale du texte, et une extraordinaire mobilisation citoyenne pour que l'Union européenne se dote enfin d'une législation qui permette, pour la première fois, d'interdire le chalutage au-delà des 800 mètres. Protégeant durablement ces fonds marins profonds particulièrement vulnérables, qui étaient chalutés jusqu'à 2 000 mètres de profondeur !

Le Parlement européen, sous l'impulsion des député·e·s vert·e·s, a obtenu, dans les négociations, en plus de l'interdiction du chalutage, des dispositions fortes concernant la collecte des données sur ces milieux marins peu connus des scientifiques. Il a aussi adopté la mise en œuvre d'un mécanisme juridiquement contraignant de fermeture des zones de pêche susceptibles d'abriter des écosystèmes marins vulnérables. Grâce aux informations collectées, nous pourrons mieux connaître ces espèces et milieux pour progresser à l'avenir, que ce soit vers une interdiction définitive du chalutage pour ces espèces ou encore pour étendre davantage les zones de pêche où s'applique cette interdiction.

Un regret cependant : la zone géographique d'application du règlement. Sous la pression des lobbies espagnols et français, le Conseil, rassemblant les États membres, a refusé que le règlement s'applique au-delà des seules eaux européennes pour concerner aussi l'Atlantique Nord-Est. **Ce manque de courage politique des États membres est le résultat d'une pression acharnée, tant au Conseil qu'au Parlement européen, des lobbies espagnols du chalutage en eaux profondes. Cette restriction géographique permet aux bateaux espagnols d'être de fait exemptés du règlement puisqu'ils pêchent majoritairement hors des eaux de l'UE.**

Malgré ce bémol, au final, c'est la victoire d'une mobilisation extraordinaire et d'un travail acharné des écologistes associatifs et des élus au Parlement européen. Les discussions ont donc été difficiles en raison de l'influence des lobbies au Parlement et au Conseil. Néanmoins, toutes les avancées ont été obtenues grâce aux campagnes menées par les associations Bloom, PEW et Deep Sea Conservation Coalition ainsi qu'à l'extraordinaire mobilisation citoyenne depuis des années mais aussi grâce à leurs relais parlementaires.

En faisant évoluer les consommateur·trice·s, les professionnel·le·s, la grande distribution et les gouvernements, ces campagnes ont rendu possible le succès d'aujourd'hui. Notre combat désormais est que cette avancée limitée géographiquement s'applique à tous les grands fonds, partout dans le monde.